

NOTES IMPORTANTES CONCERNANT LA TARIFICATION

Les frais d'inscriptions doivent être acquittés tel qu'indiqué ci-après afin que le nageur puisse participer aux activités du Club. Le montant annuel peut être versé de quelques façons : un seul versement en début d'année par chèque ou paypal ou trois versements par chèque ou deux versements via paypal. Mais le :

1^{er} PAIEMENT POUR LE 1^{er} SEPTEMBRE 2017

Versement	Par chèque		par Paypal (carte de crédit)
1er	40% du tarif au 1er sept. 2017	1er	60% du tarif au 1er sept. 2017
2e	30% du tarif au 1er nov. 2017	2e	40% du tarif au 1er nov. 2017
3e	30% du tarif au 1er fév. 2018		

Faire les chèques au nom du : Club de natation SAMAK

******Le paiement sur paypal doit être selon les dates dans le tableau ci-haut ou les chèques pour acquitter les versements doivent accompagner la fiche d'inscription dûment remplie. Le nageur en défaut de paiement ne pourra prendre part à l'entraînement ou aux compétitions jusqu'au règlement de la situation.******

NOTE 1 : Une réduction de 10% sur le tarif est accordée au deuxième nageur d'une même famille, une réduction de 20% est accordée au troisième nageur et 30% pour les autres nageurs, toujours d'une même famille. La réduction sera accordée sur le(s) montant(s) le(s) plus bas.

NOTE 2 : Des frais de 20\$ seront chargés au parent pour tous les chèques sans fond. Si la situation arrive plus d'une fois au cours de l'année, un chèque certifié ou un mandat poste sera exigé.

NOTE 3 : POLITIQUE DE REMBOURSEMENT : Dans le cas de l'abandon d'un nageur, une demande de remboursement devra être faite par écrit à l'adjointe administrative. Le remboursement sera calculé à compter du mois suivant la date d'abandon et au prorata des semaines non utilisées. La tarification annuelle se base sur 40 semaines de natation. **Les frais d'affiliation de la Fédération de natation du Québec sont non-remboursables.** Pour tout remboursement, le Club gardera un frais administratif de 10% jusqu'à un maximum de 50\$.

IL N'Y AURA AUCUN REMBOURSEMENT APRÈS LE 28 FÉVRIER 2018

NOTE 4 : La tarification n'inclut pas les frais d'inscription aux compétitions; ces frais sont à la charge du nageur.

NOTE 5 : Des frais de non-résidence devront être acquittés par les nageurs qui habitent dans une autre ville que celle où ils nagent. Le montant sera de 30\$ pour les nageurs pré-ligue/développement et de 50\$ pour les nageurs groupe d'âge/senior. Ces frais seront appliqués que si la municipalité les charge au club. **A noter que TOUS LES nageurs de Brossard et qui s'entraîneront à Brossard doivent se procurer la SERVI-CARTE.**

NOTE 6 : CAMPAGNES DE FINANCEMENT : Le Club de natation Samak est un organisme sans but lucratif, et puise une importante part de ses revenus par l'organisation de compétitions. A cet effet, il est attendu que chaque famille participe à ces événements à titre bénévole. Les modalités organisationnelles seront déterminées en début de saison et communiquées par le responsable des officiels du club.

MAGASIN SAMAK

Tous les articles de natation du Club SAMAK sont uniquement disponibles chez:
Natation Plus/SPEC-Performance,
18 rue St-Louis,
Ville Lemoyne,
QC, J4R-2L4
Téléphone:
450-904-0659